

9 mars 2026

Comment restaurer la compétitivité et renforcer les capacités de financement en Europe grâce à des réformes rapides de la réglementation et de la supervision bancaires ?

La Commission européenne a lancé une consultation publique Have Your Say afin de recueillir l'avis des parties prenantes sur la compétitivité du marché bancaire. Cette initiative intervient à un moment crucial, alors que l'économie européenne fait face à des besoins de financement sans précédent liés à la transition verte, à la transformation numérique et à la concurrence mondiale. Dans ce contexte, la FBF apporte un ensemble de propositions concrètes et opérationnelles : il est urgent de mener à bien des réformes rapides, capables de produire un impact économique immédiat. Renforcer la capacité des banques à financer l'économie est essentiel pour stimuler la croissance, la compétitivité et l'investissement partout en Europe. Les décisions prises à court terme vont engager la capacité de l'Europe à mobiliser pour la décennie à venir les financements dont elle a besoin.

Les banques européennes sont résilientes et essentielles pour assurer l'autonomie stratégique de l'Europe. Pourtant, le cadre réglementaire actuel, conçu après 2008 et sans cesse étendu, est devenu structurellement restrictif. Des niveaux excessifs d'immobilisation de capital et un empilement des décisions de majoration par les superviseurs réduisent la capacité de financement des banques, alors même que l'Europe doit faire face à des besoins d'investissement annuels de 750 à 800 milliards d'euros. Une étude menée par GARP pour la Fédération bancaire européenne (2025) a chiffré à 100 milliards d'euros en seulement trois ans, entre 2021 et 2024, les ajouts effectués par les autorités nationales ou les superviseurs, via des réserves discrétionnaires et des majorations. Dans ce contexte, plusieurs études (dont [l'étude de Frédéric Gonand, 2025](#)) estiment que la levée de réserves ciblées permettrait de multiplier par dix la capacité de financement pour chaque euro de capital libéré. Les banques assurant environ 75 % du financement des entreprises, PME et ménages européens, leurs bilans demeurent le canal le plus immédiat et le plus facilement accessible pour mobiliser des capitaux privés.

La Commission fait le constat approprié : le maintien du statu quo n'est plus viable. Des réformes de long terme vers marché unique demeurent essentielles, mais prendront du temps. **Seules des mesures rapides et ciblées de réduction des charges en capital peuvent stimuler immédiatement la capacité de prêt et la compétitivité. Plusieurs actions peuvent et doivent être mises en œuvre sans délai, en procédure accélérée.** À l'heure où les dirigeants européens appellent à une action urgente pour libérer notre potentiel de croissance, il est crucial d'agir sans délai dans trois domaines ciblés.

a) Libérer d'urgence une capacité de prêt significative

L'UE devrait déployer d'urgence des mesures produisant des effets financiers immédiats :

- **Accélérer et stabiliser les mécanismes d'output floor** : pérenniser le traitement des prêts immobiliers à faible risque, des entreprises non notées et des opérations de couverture des clients ; geler l'output floor à son niveau actuel.
- **Supprimer immédiatement la déduction CET1 pour les logiciels**, reconnaissant l'importance cruciale de l'investissement digital pour la résilience et la compétitivité.
- **Appliquer au financement du commerce et aux prêts spécialisés** un régime reconnaissant pleinement leur faible risque et leur importance stratégique pour les chaînes d'approvisionnement et les infrastructures de l'UE.

b) Rétablir des règles du jeu équitables au niveau international

Pour enrayer l'érosion de la compétitivité, largement illustrée par la part de marché croissante des institutions financières non européennes et non bancaires dans les principaux domaines du financement (banque d'investissement, financement de projets, financement d'infrastructures, etc.), l'UE devrait agir rapidement sur les points suivants :

- Mise en œuvre d'un **outil de compétitivité dans la législation de niveau 1** afin de garantir que la croissance et la compétitivité deviennent des objectifs réglementaires et de supervisions secondaires explicites.
- **Report de l'entrée en vigueur de FRTB** afin d'éviter l'aggravation des distorsions de concurrence.
- Finalisation d'une **révision ambitieuse du cadre de titrisation**, afin de le rendre sensible aux risques, proportionné et aligné sur les normes internationales.
- **Réalignment des mécanismes MREL/TLAC** afin de réduire la fragmentation et les coûts d'émission.
- Examen **du glodplating spécifique à l'UE** (buffers O SII/SYRB, évaluation prudente, garantie pour les créances douteuses) qui gonflent les exigences de fonds propres sans apporter de bénéfices en termes de stabilité.

c) Simplifier et rationaliser le cadre prudentiel

Une simplification immédiate est essentielle pour réduire l'incertitude et mobiliser des ressources :

- **Supprimer les coussins de fonds propres redondants** et concevoir une structure de capital cohérente intégrant les niveaux micro, macro et de résolution.
- **Améliorer la transparence et la prévisibilité du Pilier 2.**
- Rationaliser l'élaboration des règles de niveau 2/3 grâce à des évaluations d'impact ex ante et ex post cohérentes.

d) Approfondir l'intégration du marché bancaire européen : un objectif à long terme qui ne saurait empêcher la mise en œuvre rapide et parallèle des mesures urgentes.

Les réformes relatives à l'Union bancaire, aux flux intragroupes et aux waivers sont structurelles et nécessitent une approche globale et à long terme. L'UE devrait :

- Garantir **la libre circulation des capitaux et des liquidités** au sein de l'Union bancaire, y compris par le biais de waivers automatiques.

- **Faciliter la consolidation transfrontalière**, grâce à des procédures d'approbation simplifiées et à une réduction des frictions entre les établissements « home » et « hosts ».
- Développer des mécanismes robustes **pour rassurer les autorités des établissements « hosts »** et permettre une véritable optimisation à l'échelle du groupe.

Même si des progrès sont nécessaires à long terme, aucune avancée rapide n'est envisageable sur ces sujets controversés, qui font l'objet depuis longtemps de débats entre les États membres. Il convient donc de privilégier des mesures immédiates et accélérées susceptibles de renforcer concrètement et rapidement la capacité des banques de l'UE à financer l'économie. **Les décisions prises cette année détermineront la disponibilité des capitaux en Europe pour la prochaine décennie et leur mise en œuvre dès 2026 est essentielle pour rester compétitifs.**